

Communiqué de presse

Créneau ACCORD Valorisation du bois dans l'habitation

Signature de l'entente pour la mise en œuvre du créneau d'excellence Valorisation du bois dans l'habitation dans Chaudière-Appalaches

Laurier-Station, le 4 mars 2010 - Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac, et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, M. Laurent Lessard, annoncent aujourd'hui la signature de l'entente pour la mise en œuvre, dans la région de la Chaudière-Appalaches, du créneau d'excellence Valorisation du bois dans l'habitation. Il s'agit d'un troisième créneau pour la région, après celui des Matériaux composites et plastique et celui des Matériaux textiles techniques. Le nouveau créneau d'excellence, qui aspire à devenir un pôle d'expertise mondial de produits du bois pour les marchés de l'habitation, bénéficiera d'un financement de 445 640 \$ pour l'embauche d'une coordonnatrice, la mise en œuvre du plan d'action et la réalisation d'une étude de marché. Un financement de 11 334 \$ à une entreprise membre du créneau, l'entreprise Industries A.P., est également annoncé pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

« Avec la démarche ACCORD, le gouvernement du Québec s'est donné pour objectif de positionner les régions comme le siège de compétences industrielles spécialisées et reconnues en Amérique et dans le monde. La vision que s'est donnée le nouveau créneau de la Chaudière-Appalaches rejoint précisément cette orientation du gouvernement du Québec en matière de développement économique et de reconnaissance internationale. La signature de cette entente témoigne, une fois de plus, de l'engagement des entreprises et du gouvernement du Québec à développer des régions plus dynamiques, innovantes et prospères », a déclaré le ministre Clément Gignac.

Le secteur de la valorisation du bois dans l'habitation englobe l'ensemble des activités de conception, de fabrication et de commercialisation liées au bois utilisé dans les différents milieux d'habitation. Ce créneau comprend les entreprises de la Chaudière-Appalaches évoluant dans les secteurs des maisons en ossature, des armoires de cuisines, des portes et fenêtres, des planchers, des meubles résidentiels et commerciaux, des structures préfabriquées, des escaliers, des patios, des revêtements extérieurs et des moulures.

« Par la définition de créneaux d'excellence, le gouvernement du Québec vise à assurer le plein potentiel des régions, en unissant les forces de chacune. Ces forces, ce sont des entreprises et des partenaires qui ont à cœur la croissance et la viabilité du secteur qui les occupe. Pour la région de la Chaudière-Appalaches, c'est donc avec l'objectif de la valorisation du bois dans l'habitation qu'a vu le jour ce troisième créneau d'excellence », a déclaré le ministre Laurent Lessard.

Plus précisément, le créneau Valorisation du bois dans l'habitation regroupe 319 entreprises du secteur de la deuxième et troisième transformations du bois, qui usinent et assemblent ce matériau dans leur établissement. Ces entreprises emploient plus de 11 000 personnes dans la région de la Chaudière-Appalaches. Elles comptent en moyenne 31 employés, contre 14 au Québec, et la valeur moyenne des revenus est de 5,5 M\$, alors qu'elle se chiffre à 2,7 M\$ pour la province.

« L'industrie de la transformation du bois est au cœur des activités économiques de la région de la Chaudière-Appalaches et pour contribuer à sa croissance, nous nous sommes dotés d'une vision stratégique à moyen terme. D'ici 2018, nous souhaitons faire évoluer notre industrie vers l'économie du savoir, en vue de devenir un pôle d'expertise mondial de produits du bois pour les marchés de l'habitation. Grâce aux savoir-faire des partenaires du créneau et à l'appui du gouvernement du Québec, nous avons bon espoir d'atteindre nos objectifs », a soutenu M. Léo Lévesque, président du comité de créneau Valorisation du bois dans l'habitation.

« C'est une fierté pour le comité régional ACCORD d'inaugurer un troisième créneau d'excellence dans la région de la Chaudière-Appalaches. Les bénéfices de cette démarche concertée sont multiples et bien réels, lorsqu'on se réfère, notamment, à la création d'alliances et de partenariats entre les entreprises. D'autres avantages de cette démarche sont également bien tangibles, tels que l'accès à l'expertise et à une main-d'œuvre qualifiée, ainsi que le déploiement d'une image de marque de la région et de ses créneaux au Québec et à l'étranger. Voilà qui contribue grandement au rayonnement de la région et de ses entreprises, ici, comme ailleurs », a souligné M. Pierre Maurice Vachon, président du comité régional de la démarche ACCORD Chaudière-Appalaches.

« Pour la Conférence régionale des élus, notre appui à la mise sur pied du créneau d'excellence Valorisation du bois dans l'habitation répond directement à notre désir de nous associer à des partenaires stimulants pour l'économie locale et régionale. Nous croyons que la synergie que permet cette initiative gagnerait à être connue et imitée par tous les entrepreneurs et les leaders socioéconomiques de la région », a affirmé M. Luc Berthold, vice-président de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.

Le financement de 456 974 \$ octroyé pour la mise sur pied du nouveau créneau d'excellence Valorisation du bois dans l'habitation est issu du Fonds de développement des créneaux d'excellence de la démarche ACCORD du gouvernement du Québec. Outre un investissement de 360 000 \$ servant à l'embauche d'une coordonnatrice et à la mise en œuvre du plan d'action du créneau, un montant de 85 640 \$ servira à réaliser une étude de marché. Cette étude permettra, entre autres, aux membres du créneau Valorisation du bois dans l'habitation d'adapter leur offre de produits, leur marketing et leurs conditions de vente en fonction des critères précis d'achat des clients. Le Centre de développement des entreprises de Lotbinière sera l'organisme porteur de ces projets.

Quant au financement de 11 334 \$ octroyé à l'entreprise Industries A.P., il est issu du Programme d'aide aux entreprises et servira à réaliser une étude de faisabilité pour l'entreprise, en vue de valider la faisabilité et la rentabilité de l'implantation d'une cellule

robotique. Cette étude permettra donc aux dirigeants de décider d'implanter ou non des cellules robotiques en remplacement des équipements actuels.

À propos de la démarche ACCORD

La démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) est une démarche stratégique de développement économique régional. Elle vise à construire un système productif régional compétitif sur les plans nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec, par la définition et le développement de créneaux d'excellence, qui pourront devenir leur image de marque. Jusqu'à ce jour, quinze régions participent à la démarche ACCORD et plus d'une quarantaine d'ententes de mise en œuvre de créneaux ont été signées. Ce sont ainsi plus de 2000 personnes qui participent à cette démarche au Québec.

À propos du Fonds de développement des créneaux d'excellence

Le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence (95 M\$ sur cinq années) permet de soutenir la mise en œuvre des stratégies et des plans d'actions de développement des créneaux reconnus dans le contexte de la démarche ACCORD. Il soutient les activités d'animation, de coordination et de suivi des créneaux, le montage et la réalisation des actions et projets structurants des plans d'action et le financement de projets d'envergure ayant une portée internationale ou des projets d'investissements stratégiques.

À propos du Programme d'aide aux entreprises

Le Programme d'aide aux entreprises vise à appuyer les entreprises qui s'engagent résolument dans le développement de leur compétitivité et l'accélération de leur croissance. Il permet d'appuyer financièrement les entreprises aux diverses phases et dans les divers aspects de leur développement.

Pour plus de renseignements sur les programmes et les services du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, consulter la page Web des [programmes](#).



De gauche à droite :

M. Philippe Mailloux, directeur du Centre de développement de l'entreprise (CDE),
M. Daniel Benjamin, président-directeur général des Industries A.P. et président du conseil d'administration de l'Association des Fabricants de Meubles du Québec,
M. Luc Berthold, vice-président de la Conférence régionale des Élus de la Chaudière-Appalaches et maire de Thetford Mines,
M. Clément Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,
M. Léo Lévesque, président du comité de créneau Valorisation du bois dans l'habitation,
M. Pierre-Maurice Vachon, président du comité régional ACCORD,
M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches.

Photographe : Michel Boulianne.

Pour recevoir en temps réel les communiqués de presse du ministère des Finances et de l'Économie, s'inscrire au fil RSS approprié en vous rendant au :
www.economie.gouv.qc.ca/rss.

Source(s) :

Anne-Sophie Desmeules
Attachée de presse

Cabinet du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
418 691-5650

Sylvain Bourassa

Attaché de presse

Cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du
territoire

418 691-2050